

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA****OBJET : Agenda Environnemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, aux énergies renouvelables, au développement durable et à l'agenda 21, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a confié aux Métropoles, la compétence Environnement.

Les Départements restent, quant à eux, compétents pour la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, pour la santé publique, pour le développement maîtrisé des sports de pleine nature, pour la réalisation d'inventaires du patrimoine, pour l'équipement et la surveillance des forêts et plus généralement pour la gestion des espaces naturels.

Ces compétences s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des politiques du Département et de la Métropole. Elles se traduisent d'une part, par la gestion des impacts sur les milieux naturels (déchets, assainissement...) et la préservation des ressources indispensables que sont l'air, l'eau, la biodiversité, l'énergie et, d'autre part, par la mise en œuvre de politiques durables et résilientes (mobilité, aménagement, habitat, économie, insertion...) qui intègrent l'environnement au service de l'avenir de notre territoire et le mieux vivre de ses habitants.

La qualité environnementale d'un territoire génère, dans le même temps, un fort pouvoir attractif, qu'il s'agisse de la qualité des lieux de vie (éco-quartiers, espaces naturels littoraux et terrestres, paysages), ou du rayonnement des centres économiques innovants (énergies renouvelables, écologie industrielle, économie circulaire, révolution numérique).

Le dernier rapport du GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts du Changement Climatique paru le 8 octobre dernier, a rappelé l'urgence et la nécessité d'agir dans les domaines que sont : l'énergie, l'industrie, les transports, la rénovation des logements et du tertiaire, l'agriculture, les déchets et l'alimentation. Par ailleurs, les études sur la biodiversité à l'échelle planétaire nous montrent que la Terre est en train de subir sa 6^{ème} grande extinction d'espèces animales dont le rythme s'accélère d'année en année.

La transition écologique et énergétique est un défi qui doit contribuer, non seulement, à préserver notre territoire, mais également à développer son potentiel au travers d'une économie verte, sociale et solidaire. À cet effet, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence unissent leurs efforts et travaillent à rapprocher les deux institutions, en premier lieu, sur le thème de l'environnement.

Nos collectivités disposent de compétences différentes mais complémentaires. Par essence, le domaine de l'environnement est transversal et partagé. Chaque acteur d'un territoire, qu'il soit citoyen, association, collectivité publique, entreprise doit et peut, à son niveau, valoriser et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, à la protection de la nature et de nos ressources. Les collectivités locales doivent montrer la voie, être exemplaires pour entraîner, dans leur sillage, l'ensemble de la société.

L'Agenda Environnemental constitue cette ambition partagée entre les élus du Département et de la Métropole s'appuyant sur un engagement fort qui s'inscrit sur le long terme, et par la réalisation d'actions concrètes à court terme. Il permet de mettre en résonance, en cohérence et en convergence les politiques conduites par ces deux institutions.

Il s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre des États Généraux de Provence et des douze engagements du projet Métropolitain «Ambition 2040». Il s'articule avec l'Agenda de la mobilité de la Métropole et le plan mobilité du Département ainsi qu'avec le Livre Bleu adopté en juin 2018 par le Conseil de Métropole.

L'Agenda Environnemental alimentera aussi, en actions sous maîtrise d'ouvrage du Département et de la Métropole, l'ensemble des plans et schémas en cours d'élaboration, qu'ils soient réglementaires (Plan Climat, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain, Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires...) ou volontaires (Livre Blanc de l'Énergie, Plan Alimentaire Territorial, Schéma Métropolitain de l'Eau et de l'Assainissement, Charte Forestière, Plan Mobilité, Plan Charlemagne...). Sachant que ces démarches mobilisent les contributions d'autres acteurs du territoire (les services de l'État, les entreprises, les associations, les citoyens ...) et d'autres politiques (économiques, sociales, sanitaires, éducatives...).

Cet Agenda Environnemental commun, qui s'inscrit sur une période de 5 ans, propose des actions concrètes focalisées sur 5 enjeux forts auxquels notre planète et notre territoire en particulier sont confrontés :

- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la transition énergétique
- Protéger la mer, le littoral et les milieux aquatiques
- Préserver la biodiversité
- Lutter contre le gaspillage.

Près de 80 actions viennent traduire, concrètement, les objectifs qui sont déclinés dans cet Agenda Environnemental, lequel est voué à évoluer au fil du temps et des besoins. Il sera complété par des projets et des thématiques nouvelles avec, pour ligne directrice, l'efficacité. Ces actions financées dans le cadre des différentes politiques publiques de la métropole seront aussi régulièrement évaluées.

- Le premier enjeu, l'amélioration de la qualité de l'air, concerne la santé de nos concitoyens. C'est aujourd'hui une préoccupation prioritaire à toutes les échelles territoriales. Pour autant, les mesures restent imprécises et insuffisantes face à cet enjeu de santé publique qui, aujourd'hui, se mesure, en France, en milliers de décès prématurés.

Il est proposé d'agir sur deux cibles essentielles, les véhicules et les bâtiments, avec un ensemble d'actions précises, chiffrées, et planifiées qui auront un impact significatif sur la qualité de l'air.

L'Agenda environnemental propose, sur ce thème, plusieurs dispositifs exemplaires pour favoriser la conversion énergétique des transports collectifs, aider les particuliers pour l'achat de véhicules

électriques, aider les particuliers pour remplacer leur équipement de chauffage au bois, accélérer la connexion électrique des navires accueillis par le GPMM ou encore réduire l'empreinte de la voiture en centre-ville.

- Le deuxième enjeu concerne la transition énergétique.

Le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel de production d'énergies renouvelables. Toutefois, il consomme aujourd'hui cinq fois plus d'énergie qu'il n'en produit et présente une balance commerciale énergétique déficitaire de 5,5 milliards d'euros par an, soit plus de 10 % de son produit intérieur brut. Si ces ressources étaient exploitées, le territoire pourrait fortement réduire sa dépendance à l'importation d'énergie, alléger sa facture énergétique et améliorer tant son bilan carbone que la qualité de l'air.

Les principales mesures proposées, à ce titre, viseront la conversion en électrique du parc de véhicules légers de la collectivité, la mise en place d'une plateforme de covoiturage, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux et la mise en place d'outils techniques et financiers pour accompagner la transition dans le cadre du livre blanc de l'énergie.

- Le troisième enjeu concerne la protection de la mer, du littoral et des milieux aquatiques.

Avec ses 255 km de façade littorale et le plus grand étang salé d'Europe, notre département est résolument ancré en Méditerranée. Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, cet espace concentre plusieurs enjeux économiques, sociaux et écologiques majeurs.

La qualité des eaux de mer dépend des luttes contre les pollutions domestiques, pluviales, portuaires, industrielles et du bon état écologique des rivières qui traversent le territoire et qui s'y jettent.

Parmi les mesures emblématiques programmées sur ce thème figurent, d'une part, le Contrat de Baie et le Livre Bleu qui feront l'objet d'actions spécifiques mises en œuvre par la Métropole et, d'autre part, des opérations spécifiques de nettoyage et de développement de nurseries de poissons seront engagées sur les ports départementaux.

- Le quatrième enjeu concerne la préservation et la valorisation de la nature et de la biodiversité.

L'effondrement de la biodiversité est une réalité. Pour exemple, la population d'oiseaux des campagnes françaises a chuté à une vitesse vertigineuse ces dernières années. Le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) annonce que, d'ici 2050, 38 à 46 % des espèces animales et végétales pourraient disparaître.

Le bassin méditerranéen figure parmi les 34 « hot spot » de biodiversité identifiés au niveau mondial, étant précisé que le Département des Bouches-du-Rhône en particulier, contribue de façon significative à ce classement.

Avec un parc national, quatre parcs naturels régionaux, un grand site de France et plusieurs réserves nationales le département abrite des sites naturels qui contribuent à la préservation et à la valorisation de cette biodiversité.

Chacun à son échelle doit être conscient de cette richesse partagée et l'Agenda Environnemental propose, à ce titre, un plan d'action ambitieux dont les actions phares concerneront la sensibilisation du public, notamment celle des collégiens, le retour de la nature en ville et la protection des espaces naturels.

- Le cinquième enjeu, la lutte contre le gaspillage, relève d'une prise de conscience à tous les niveaux de la société.

Pour autant, il ne peut être pris en compte sans une contribution active de la population. L'Agenda Environnemental souhaite ancrer l'éco-responsabilité dans le quotidien des habitants de notre territoire.

Au-delà des enjeux économiques évidents, il conviendra de promouvoir une sensibilisation, une information et plus globalement une éducation aux « bons comportements ». Le monde associatif sera largement associé à la mise en œuvre de cette ambition. Parallèlement, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera particulièrement favorisée au sein des collèges.

Ce rapport constitue une première étape. Dans les mois qui viennent, nos deux institutions se doivent d'aller plus loin en maximisant les complémentarités entre Département et Métropole, en travaillant notamment sur les liens entre économie et environnement (filères de croissance verte, pôles d'excellence, impact environnemental des industries, économie circulaire, logistique urbaine et dernier kilomètre) et les liens entre aménagement du territoire, formes urbaines et environnement (plus de densités, moins d'urbanisation sur les terres agricoles en lien avec le SCOT et les PLUi, adaptation du bâti et de l'espace public aux changements climatiques).

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire. Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL